



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité – Fraternité

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2025 – 18h00

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vendredi 28 mars 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en Mairie, Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur BLUTEAU Jean-Michel, Maire de Villemomble.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales, les délibérations et les documents relatifs au projet de budget ont été transmis le 21 mars 2025.

Présents : M. Jean-Michel BLUTEAU, M. Alex BOULON, M. Patrick PRINCE, Mme Isabelle HECK, M. Eric MALLET, M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Patricia FITAMANT, M. Serge ZARLOWSKI, Mme Concetta LEFEBVRE, M. Philippe LABRO, Mme Françoise SERONDE (jusqu'à la délibération n°9), M. Alain FITAMANT, Françoise POLONI, Mme Jeannine VENACTER, M. François ACQUAVIVA, M. Guy ROLLAND, Mme Arlette CÉDÉCIAS, M. Jovan AVRAMOVIC, Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Gilbert LE MASSON, M. Patrice CALMÉJANE, M. Thibaud DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR, Mme Elisabeth POCHON, M. Jean-Marc MINETTO, M. Nathanaël BANCEL (à partir de la délibération n°11), Mme Anne LECOEUR, Mme Sandrine VERBEQUE, M. Lahoussaine BIYOUKAR.

Absents, représentés : Mme Pascale PAOLANTONACCI représentée par M. Eric MALLET, M. Riad MAHMOUD représenté par M. Jean-Christophe GERBAUD, Mme Françoise SERONDE représentée par Mme Concetta LEFEBVRE (à partir de la délibération n°9), Mme Laurence MÉLART représentée par M. Patrick PRINCE, Mme Nathalie BLANCO représentée par M. Alex BOULON, Mme Laura LEFEVRE représentée par Mme Françoise BERGOUGNIOU, M. Aram KALANYAN représenté par M. Patrice CALMEJANE, M. Hubert HADAD représenté par Mme Anne LECOEUR, M. Nathanaël BANCEL représenté par M. Jean-Marc MINETTO (jusqu'à la délibération n°11).

Absents : -

Secrétaire de séance : M. Serge ZARLOWSKI.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, et constate que la condition de quorum est remplie.

Monsieur Serge ZARLOWSKI a été élu secrétaire de séance à **l'unanimité des suffrages exprimés.**

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

➤ Présentation des listes des décisions et contrats conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville.

1. Approbation du compte de gestion de la Ville – Exercice 2024.

Dossier adopté à l'unanimité des votes exprimés.

2. Approbation du compte administratif de la Ville – Exercice 2024.

Dossier adopté à la majorité.

3. Affectation du résultat 2024 au Budget Primitif de la commune.

Dossier adopté à la majorité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité – Fraternité

4. Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – révision des Crédits de Paiement 2025 pour la réalisation du projet « Cœur de Ville ».
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Voix « Pour » : 21
Voix « Contre » : 14
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.
5. Constitution d'une provision pour le Compte Epargne Temps (CET).
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
6. Approbation du Budget Primitif de la Ville – Exercice 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 22
Vote « Contre » : 13
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.
7. Fiscalité directe locale : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
8. Fiscalité indirecte locale - Tarifs de la Taxe de séjour pour 2026.
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
9. Association Villemomble Sports : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.
Suspension de séance de 20h31 à 20h33.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote « Pour » : 23
Vote « Contre » : 9
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 3
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

10. Association Villemomble Academy : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote « Pour » : 22
Vote « Contre » : 10
Abstentions : 3
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.
11. Association Villemomble Handball : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 25
Vote "Pour": 25
Vote "Contre": 0
Abstentions : 7
Ne prend pas part au vote : 3
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés présents et représentés.
12. Association pour le développement économique entrepreneurial commercial et de l'emploi à Villemomble (ADEEV) : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 30
Vote "Pour": 17
Vote "Contre": 13
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 5
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.
13. Association artistique et culturelle de Villemomble (AACV) : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 24
Vote "Pour": 24
Vote "Contre": 0
Abstentions : 7
Ne prend pas part au vote : 4
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.



14. Association intercommunale "Mission Locale de Gagny/Villemomble/Les Pavillons-sous-bois": Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 24

Vote "Pour": 23

Vote "Contre": 1

Abstentions : 7

Ne prend pas part au vote : 4

Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

15. Association Villemomble Partage : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote "Pour": 35

Vote "Contre": 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

16. Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Approbation de la convention d'objectifs et de moyens et attribution de subvention, au titre de l'année 2025.

Dossier adopté à l'unanimité.

17. Attribution de subventions d'un montant inférieur à 23 000 € attribuées aux associations, au titre de l'année 2025.

Considérant qu'un vote différencié doit avoir lieu pour chaque subvention inscrite à la délibération.

- 17.1. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement de 1 300 € à l'Association Régionale de Parents d'Enfants Inadaptés (ARPEI), au titre de l'année 2025

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.

Nombre de votants : 35

Nombre de suffrages exprimés : 35

Vote « Pour » : 35

Vote « Contre » : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



- 17.2. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'association générale des familles de Villemomble de 800 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 17.3. Attribution d'une subvention de projet à l'association Ceux de Verdun de 1 300 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 1
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.
- 17.4. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement au Club Ferroviaire de Villemomble de 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 17.5. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à la Compagnie d'Arc de Villemomble de 3 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote « Pour » : 33
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 2
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

- 17.6. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à Ecrivains Publics de 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 17.7. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'Espace Multi-Associatif des Marnaudes à Villemomble (EMAMV) de 1 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 1
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.
- 17.8. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'association En Tout K de 1 000 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 1
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.
- 17.9. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à Espoir pour le Cancer de 800 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.



- 17.10. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à Gymnastique Volontaire – Bel Air de 1 200 €, au titre de l'année 2025
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 17.11. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à Gymnastique Volontaire – La Forme Pour Tous de 600 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 17.12. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à L'Arche de Villemomble de 7 000 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 31
Vote « Pour » : 16
Vote « Contre » : 15
Abstentions : 3
Ne prend pas part au vote : 1
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.
- 17.13. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'association Les Amis du Château Seigneurial de Villemomble de 2 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 1
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.



- 17.14. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'association Les Chœurs de Saint-Louis de Villemomble de 1 000 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 35
Vote « Pour » : 35
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.
- 17.15. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'association Scouts et Guides de France de 4 000 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.
- 17.16. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à la Société d'Entraide du Personnel Communal de 5 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 34
Vote « Contre » : 0
Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés.
- 17.17. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à l'association Sports Folies de 3 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote « Pour » : 24
Vote « Contre » : 10
Abstentions : 1
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.



- 17.18. Attribution d'une subvention globale de fonctionnement à Villemomble Jumelages de 500 €, au titre de l'année 2025.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote « Pour » : 20
Vote « Contre » : 13
Abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 2
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.
18. Charte communale en faveur de la condition animale.
Dossier adopté à la majorité.
19. Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement des Accueils de loisirs sans Hébergement (ALSH) extrascolaires et périscolaires entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis.
Dossier adopté à l'unanimité.
20. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis et la Ville de Villemomble relative aux travaux d'aménagement de sécurité de la rue de Neuilly à Villemomble.
Dossier adopté à l'unanimité.
21. Fixation d'un tarif pour l'achat d'un livre de prix de fin d'année aux enfants scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune pour l'année scolaire 2024/2025.
Dossier adopté à l'unanimité.
22. Véhicules de service avec remisage à domicile et de fonction : Mise à jour des autorisations.
Dossier adopté à l'unanimité.
23. Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modification n°2 de la délibération n°18 du 16 décembre 2020.
Dossier adopté à l'unanimité.
24. Présentation du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) 2024.
Le Conseil municipal prend acte du dossier.



25. Présentation du rapport sur l'utilisation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) 2024.
Le Conseil municipal prend acte du dossier.
26. Conclusion d'un Pacte d'amitié et de coopération avec la ville de Sighetu-Marmatiei en Roumanie.
Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé au vote secret électronique.
Nombre de votants : 35
Nombre de suffrages exprimés : 32
Vote « Pour » : 22
Vote « Contre » : 10
Abstentions : 3
Ne prend pas part au vote : 0
Dossier adopté à la majorité des membres présents et représentés.

↳ Questions orales.

Clôture de la séance le samedi 5 avril 2025 à 00h19.

Le Maire,
Conseiller Départemental de la Seine-Saint-Denis,